

Démarrage du projet ALICIA

Les messages de l'ANR

Béatrice Arnulphy

Points abordés

- Informations sur le programme CONTINT
- Points administratifs
- La vie et le suivi scientifique de votre projet
- Questions / réponses: au fil de l'eau

Félicitations !

- Évaluation sélective
- Intérêt et qualité du projet
- Points forts
 - Consortium de partenaires académiques et industriels autour d'objectifs de recherche et de transfert technologiques
 - Consortium de qualité. Projet bien construit et équilibré entre les partenaires
 - Une innovation majeure très bien ciblée est proposée. Un potentiel d'impact fort aussi bien pour les retombées scientifiques qu'industrielles.
- Recommandations
 - La valorisation industrielle des résultats du projet n'est pas abordée au delà de la réalisation de tests sur des données propriétaires.
 - Le transfert n'est pas suffisamment décrit. L'adaptation des approches à ces applications peut entraîner des modifications qui ne satisferaient pas les contraintes partenaires.
 - Il est dommage que les développements logiciels qui seront proposés librement ne correspondent qu'à ceux réalisés à mi-parcours et non aux prototypes de fin de projet.

Objectifs du programme CONTINT

CONTINT concerne **les techniques de la chaîne des contenus numériques** : création, capture, production, édition, accès, échange, préservation, mais aussi l'économie, les usages, la sécurité et le droit.

Il prend en compte **les contenus pour tous types de médias** : cinéma, audiovisuel, web, jeux vidéo, son, livre, document qui, dans leur phase de production, de traitement, d'édition, de diffusion, de stockage ou d'accès, ont recours au numérique.

Il inclut les problématiques de **la robotique dans ses dimensions perception et cognition**, les applications étant traitées dans d'autres appels de l'ANR.

- **Thème 1** : Chaînes de production d'édition et de diffusion des contenus
- **Thème 2** : Des contenus aux connaissances
- **Thème 3** : Interaction homme-système
- **Thème 4** : Robotique et interaction avec le monde physique
- **Thème 5** : Usages et utilisations

Points clés de la sélection CONTINT 2013

- 106 projets soumis
- 19 projets sélectionnés en liste principale
- 2 projets sélectionnés en liste complémentaire
- 21 projets financés, aide ANR totale ≈ 15 M€
- Projet moyen: 750k€ d'aide, 5 partenaires

Vos interlocuteurs à l'ANR

- Aspects scientifiques et organisationnels
 - Béatrice ARNULPHY
 - Beatrice.arnulphy@agencerecherche.fr
 - 01 78 09 80 55
- Aspects administratifs et financiers
 - Sabine HELIN
 - Sabine.helin@agencerecherche.fr
 - 01 73 54 82 12
- Responsable de programme
 - Martine GARNIER-RIZET
 - Martine.garnier@agencerecherche.fr

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) et le règlement financier 2013 pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
 - à demander des éclaircissements
 - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
 - Notification: <en cours> (conventions envoyées cette semaine)
 - Versement des avances : env. 3 semaines après notification
 - Accord de consortium
 - Versements des tranches d'aide
 - T0 du projet: 01/02/2014, durée 42 mois

Fonctionnement des versements de l'aide

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du T0 « administratif » et jusqu'au T0 « administratif »+42
 - Dates indiquées dans les actes attributifs
- L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:
 - Examen favorable du compte rendu de fin de projet
 - Validation du relevé récapitulatif des dépenses
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :
 - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Relevés de dépenses

- Le paiement est un système d'avances/acomptes
 - Tout le monde a reçu / va recevoir une avance au démarrage, sans formalité particulière
- Partenaires publics financés au coût marginal
 - Versements automatiques aux dates anniversaires de la notification
 - Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable
- Partenaires privés ou publics financés au coût complet
 - Versements sur relevés de dépenses intermédiaires, dans la limite d'un montant maximum par année civile indiqué dans les actes attributifs
 - Si montant demandé supérieur à la limite : report et paiement automatique du reste à payer l'année suivante
 - Si montant demandé inférieur à la limite: report de l'aide non consommée sur l'année suivante
 - Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal
 - Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable)
- Se reporter aux actes attributifs

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
 - Nous contacter au plus tôt
 - Il y aura un traitement au cas par cas
 - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
 - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire
 - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
 - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prolongation peut être accordée en fin de projet
 - Faire la demande au moins 6 mois avant la fin initialement prévue

(cf. Règlement Financier 2013 : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2012/reglement-modalites-attribution-aide-ANR.pdf>)

Accord de consortium

- Contrat vous liant pour la réalisation commune du projet
 - Parfois aussi appelé « accord de collaboration »
- Obligatoire pour les projets partenariaux labos / entreprises
- Accord signé avant T0+12 mois
 - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins les points suivants (voir conventions/décisions ANR):
 - le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet ;
 - le régime de publication / diffusion des résultats ;
 - la valorisation des résultats du projet.
- L'accord de consortium doit permettre de déterminer l'absence d'aide indirecte octroyée à l'entreprise par l'intermédiaire de l'organisme de recherche.
- L'attestation de conformité de l'accord à l'encadrement communautaire est supprimée à partir des AAP 2013

Communication/Valorisation

- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications
 - Pas d'inflation artificielle des publications
 - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien de l'ANR (indiquer le numéro du projet: <ANR-13-CORD-0020>)
 - Privilégier les publications multi-partenaires
- Brevets etc.
- Présentations
 - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

Principes généraux du suivi scientifique des projets ANR

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
- Le suivi se fait dans le cadre d'une « relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
- Le suivi des projets de recherche sert principalement à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste→ Le tout dans le cadre d'une discussion

Modalité de suivi scientifique des projets

- Suivi informel : continu
- Comptes rendus d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

Suivi

Aspects informels

- Une bonne communication projet / ANR est nécessaire:
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse, ...
 - Alimentation site web ANR
 - À venir : page web des programmes et des projets
 - Garder une vision réaliste du projet
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
 - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
 - Colloques, faits marquants, cahiers de l'ANR...

Suivi

Comptes rendus d'avancement

- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projets de 42 mois:
 - T0+18: compte rendu intermédiaire
 - T0+30: compte rendu intermédiaire
 - T0+42: compte-rendu de fin de projet
 - Attention: le CR de fin de projet doit désormais être fourni à la fin du projet, et non 2 mois après
- Un seul document avec:
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Diverses informations statistiques
- Un modèle sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: vous devez transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR
 - Cap Digital Paris-Région
- Prenez les comptes rendus comme une capitalisation des résultats

Suivi

Revue à mi-parcours

- Principes
 - Une revue à mi-parcours
 - Une présentation de bilan en colloque ANR
 - « construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
 - Sur site
 - ANR + expert
 - Max ½ journée
 - A l'ANR sous forme de sessions
 - ANR + panel d'experts
 - Environ 1h30 par projet
 - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité à la revue

Suivi

Colloque de fin de projet

- Objectifs
 - Animation scientifique de la communauté
 - Suivi et bilan d'un programme
 - Communication des résultats
 - Prospective
- Modalités
 - Présentation devant la communauté
 - Environ 30 mn par projet
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque

Tous nos vœux de succès !